

L'an Deux Mil Dix, le vingt Septembre, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de Septembre qui aura lieu le vingt sept Septembre Deux Mil Dix.

Le Maire,

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2010

L'an Deux Mil Dix, le vingt sept Septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt Septembre Deux Mil Dix par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : MM. TESTUT. BERIT-DEBAT. Mme GRAND. M. GROUSSIN.
Mme DE PISCHOF. M. CHEVALARIAS. Mme LIABOT. MM. AUBERT.
AUMASSON. CASOURANCQ. TOUCHARD. BRUN. Mme BONIN.
M. BERSARS. Mmes BARBA. AUDY. M. RODRIGUE.
Mmes DUPEYRAT. PASTOR. VIGNES-CHAVIER. M. FLAMIN.

ABSENTS EXCUSES : Mme DELTEIL → pouvoir à M. Jacques AUBERT
Mme PAILLER → pouvoir à M. Jean-François GROUSSIN
M. HUGOT → pouvoir à M. Jean-Bernard CHEVALARIAS
Mme DALEME → pouvoir à Mme PASTOR

ABSENT : M. TESTU
Mme MAZIERES

Monsieur Jean-Claude AUMASSON est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Aucune observation n'étant faite sur le compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est réputé adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRÈS DE LA COMMUNE DE MARSAC

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS 2010

REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

ASSAINISSEMENT 14^e TRANCHE ETUDE DE FAISABILITE

PEINTURE ROUTIERE/ATTRIBUTION TRAVAUX

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE/ATTRIBUTION TRAVAUX

EAU PLUVIALE BYPASS/ATTRIBUTION TRAVAUX

CHAPELLE NOTRE DAME DU PUY/ETUDE FAISABILITE

**CREATION D'UN PLATEAU DE SECURITE AMENAGEMENT D'UN PLATEAU MULTISPORTS :
ENTREPRISE EUROVIA/AVENANTS**

BALAYAGE DES RUES/CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES/COMMUNE DE MARSAC

CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE PLAINES DE CHERCUZAC :

ACQUISITION IMMOBILIERE NADAL / DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

BAIL A LOCATION MONSIEUR. DODIN

RADAR PEDAGOGIQUE / CONVENTION DE PRÊT MARSAC /S ISLE

RESTAURANT D'ENFANTS : TARIFS 2010/2011

EMPRUNT 2010

OPERATION HABITAT CHEMIN DU PRÊTRE CESSION COMMUNE / HORIZON HABITAT

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

**MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRÈS DE LA COMMUNE DE MARSAC :
Rapporteur Michel TESTUT**

Dans l'esprit de mutualisation des moyens sur l'Agglomération Périgourdine et, à la demande de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, il est proposé de mettre à disposition, pour une période d'un an, un de nos agents, technicien informatique, chargé d'assurer la maintenance informatique à raison de 7h/semaine (lundi de chaque semaine) et ce à compter du 01 novembre 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de cette décision et notamment solliciter a priori l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

La Commune de Marsac, par courrier du 28 Septembre 2010, nous a avisé de sa décision de ne pas poursuivre dans ce projet de mise à disposition.

Cette délibération n'a pas été transmise au visa de la Préfecture de la Dordogne.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS 2010 : Rapporteur : Michel TESTUT

Suite aux Commissions Administratives Paritaires 2010, il est proposé les avancements de grade et promotions internes suivants :

- avancement de grade :
 - un technicien 35 heures à technicien principal à compter du 01 décembre 2010
 - un adjoint administratif 1^{ère} C 35 heures à adjoint administratif territorial principal 2^{ème} C à compter du 01 décembre 2010
 - un adjoint technique 1^{ère} C 35 heures à adjoint administratif territorial principal 2^{ème} C à compter du 01 janvier 2011
- promotion interne : aucune proposition présentée par la collectivité n'a pu aboutir

Il est également soumis à l'approbation de l'Assemblée

- les créations de poste suivantes :
 - d'un poste de rédacteur pour un agent adjoint administratif 2^{ème} C du service finances admis au concours avec nomination au 01 novembre 2010

- un poste d'adjoint animation à temps non complet 15 h hebdomadaires à la bibliothèque médiathèque à compter du 01 novembre 2010 (une subvention sera sollicitée auprès de la Bibliothèque Départementale de Prêt) ;
- prolongation du contrat pris en vertu de l'article 3, alinéa 2 de la loi 84-53 à la bibliothèque 17h30 hebdomadaire et ce jusqu'au 30 octobre 2010
- Ainsi que le renouvellement pour l'année scolaire de deux postes de surveillant au restaurant d'enfants et à l'interclasse du 2 septembre 2010 au 01 juillet 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'ensemble de ces propositions et le nouveau tableau des emplois joint en annexe,
- charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de ces décisions.

Il est précisé que les dossiers présentés à la promotion interne concernent trois nominations à des grades de cadre B, la Collectivité souhaite légitimer les agents dans leur fonction à responsabilité.

Il est précisé que les propositions sont soumises aux instances CAP du Centre de Gestion et les admissions relèvent de quotas départementaux.

A ce sujet, Madame BARBA fait remarquer que le quota des promotions internes est très bas et ne permet que peu de nomination par an.

REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS CUI : Rapporteur : Michel TESTUT

Les agents employés, sous contrat unique d'insertion, relèvent du régime de droit privé et ne sont pas concernés par les dispositions régissant le régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale (titulaire, stagiaire, non titulaire).

Il est proposé de leur attribuer une indemnité forfaitaire de 600 € brut par an.

Le versement sera réalisé mensuellement en fonction du temps de présence (retenues pour maladie).

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT 14 °TRANCHE ETUDE DE FAISABILITE : Rapporteur : Jacques AUBERT

Par délibération du 12 avril 2010, l'Assemblée délibérante a décidé d'engager une étude pour la réalisation d'un assainissement collectif dans le Village des Andrivaux et de lancer une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur ce projet.

Suite à la consultation lancée le 02 juillet 2010, avec remise des offres le 23 juillet 2010 à 16 H, la commission, réunie le 30 juillet 2010, a retenu le Cabinet CHAMADE sis à Trelissac, pour un montant de 4 700,28 € TTC.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention d'honoraires correspondante.

Dit que la dépense sera imputée à l'opération 14ème tranche, section d'investissement du budget ASSAINISSEMENT.

Monsieur AUBERT souligne les trois possibilités envisagées pour ce secteur :

- ↳ création d'une mini-station
- ↳ raccordement au Pas de l'Anglais
- ↳ raccordement avec la viabilisation d'un secteur limitrophe de La Chapelle Gonaguet : dans cette hypothèse le réseau deviendrait structurant et serait pris en compte par la CAP.

PEINTURE ROUTIERE/ATTRIBUTION TRAVAUX : Rapporteur : Jacques AUBERT

Dans le cadre du Code des Marchés Publics, une consultation a été lancée, par procédure adaptée, pour la réalisation de signalisation horizontale sur le territoire.

Suite à la consultation lancée le 06 juillet 2010, avec remise des offres le 12 juillet 2010 à 16H, la commission s'est réunie le 23 juillet 2010 et a retenu l'Entreprise AXIMUM, sise à BORDEAUX, pour un montant de 6 748,19 € TTC.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le marché correspondant avec l'Entreprise AXIMUM.

Dit que la dépense sera imputée à l'opération « voirie et réseaux », section d'investissement du budget principal.

Monsieur AUBERT annonce que suite à l'installation du « plateau » dans l'Avenue des Reynats, la limitation de vitesse « zone 30 » sera revue.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE/ATTRIBUTION TRAVAUX : Rapporteur : Jacques AUBERT

Conformément à la décision de l'Assemblée prise en séance du 28 juin 2010, une consultation pour une étude diagnostic sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public, à l'échéance 2015, et établissant un état des lieux des bâtiments concernés a été lancée selon la procédure adaptée le 21 juillet 2010 avec remise des offres le 04 août 2010 à 16 H. Compte-tenu que la même démarche devait être menée sur l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, il est apparu judicieux de regrouper les deux consultations.

La commission, réunie le 23 septembre 2010, a retenu le Cabinet APAVE sis à MARSAC-SUR-L'ISLE pour un montant forfaitaire de :

- 7 929,48 € TTC pour la phase 1 bâtiment
 - 7 223,84 € TTC pour la phase 2 voirie
- soit un total de 15 153,32 € TTC.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer les conventions d'honoraires correspondantes avec le Cabinet APAVE.

Dit que la dépense sera imputée à l'opération « voirie et réseaux », section d'investissement du budget principal.

EAU PLUVIALE BYPASS/ATTRIBUTION TRAVAUX : Rapporteur : Jacques AUBERT

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité d'installer un réseau séparatif des eaux pluviales Rue Jean Jaures/carrefour Jardiland : installation de type bypass.

Suite à la consultation lancée le 23 juillet 2010, avec remise des offres le 06 août 2010 à 16 H, la commission, réunie le 26 août 2010, a retenu l'Entreprise ERCTP sise à BOULAZAC pour un montant de 7 372,14 € TTC.

Il est indiqué que la dépense sera imputée à l'opération « voirie et réseaux ».

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le marché correspondant avec l'Entreprise ERCTP.

CHAPELLE NOTRE DAME DU PUY/ETUDE FAISABILITE : Rapporteur : Jacques AUBERT

Par décision du 28 juin 2010, l'Assemblée a décidé de la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'aménagement de la Chapelle du Puy, en vue du stockage des objets d'art sacré, actuellement entreposés dans la sacristie de l'église abbatiale.

Suite à une consultation, lancée le 04 août 2010, avec remise des offres le 20 septembre 2010 à 16 H, la commission, réunie le 23 septembre 2010, a retenu le Cabinet « architecture et patrimoine » sis à LE BOUSCAT pour un montant forfaitaire de 4 784,00 € TTC.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention d'honoraires correspondante avec le Cabinet « architecture et patrimoine ».

- Dit que la dépense sera imputée à l'opération non individualisée, article 2315, section d'investissement du budget principal.

Monsieur TESTUT indique que cette étude et les travaux qui suivront seront pris en compte à 50 % par la D.R.A.C. et 25 % par le Conseil Général.

L'Assemblée est informée également de l'avancement des négociations avec l'Evêché concernant l'acquisition d'une partie du site du logis de l'abbé : il est indiqué que l'architecte Leblanc et le géomètre définiront sur le terrain les parties cédées au cours du mois d'octobre.

CREATION D'UN PLATEAU DE SECURITE AMENAGEMENT D'UN PLATEAU MULTISPORTS : ENTREPRISE EUROVIA/AVENANTS : Rapporteur : Jacques AUBERT

A la demande du maître d'ouvrage, des modifications ou travaux supplémentaires sont intervenus en cours de chantier. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

Lot A CREATION D'UN PLATEAU DE SECURITE

L'avenant n°1

Les travaux concernent :

- moins-value enrobés et trottoirs – 5 116,49 € TTC
- réalisation de trottoirs en béton désactivé, pavés boutisse et fourniture, pose de deux corbeilles gigognes 15 943,04 € TTC

L'avenant en plus-value d'un montant de 10 826,55 € TTC portera le lot A de 74 616,05 € TTC à 85 442,60 € TTC.

Lot B AMENAGEMENT D UN PLATEAU MULTISPORTS

L'avenant n°1

Les travaux concernent la construction d'un mur de soutènement pour un montant de 8 309,81 € TTC qui portera le lot B de 13 754,00 € TTC à 22 063,81€ TTC.

La Commission des marchés publics, le 26 août dernier, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer les avenants correspondants.

- Dit que la dépense sera imputée à l'opération « voirie et réseaux » section d'investissement du budget principal 2010.

BALAYAGE DES RUES/CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES/COMMUNE DE MARSAC : Rapporteur : Jacques AUBERT

Depuis septembre 2008, le balayage des rues à CHANCELADE est assuré, par convention de prestation de service, par la Commune de MARSAC.

Celle-ci fournit le véhicule ainsi qu'un chauffeur, la prestation étant facturée selon la formule suivante :

nombre d'heures mensuelles effectuées + coût horaire (salaire + charges + entretien de la balayeuse, assurance et consommation).

Le coût horaire est fixé à 36 €.

Il est proposé de renouveler aux mêmes conditions cet engagement pour une durée d'un an à compter du 01 septembre 2010 et d'autoriser la signature d'une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante.

CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE PLAINE DE CHERCUZAC :

Rapporteur : Jean-François GROUSSIN

En vertu de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme, « les actions en opération d'aménagement ont pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs... ».

Il est proposé à l'Assemblée, dans le respect du PLU, la création d'une Zone d'Aménagement Différé sur une partie des terrains classés en zone AV et AT, dans le secteur de la Plaine de Chercuzac, afin de préserver des terres en situation péri-urbaine et dans l'objectif de promouvoir et d'accompagner des systèmes locaux de production maraîchère biologique.

Cette Zone d'Aménagement Différé représente approximativement une surface de 914 428 m².

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et sollicite les services préfectoraux pour l'établissement d'une zone d'aménagement différé sur l'ensemble de la zone considérée.

Il est précisé que la création de cette Zone d'Aménagement Différé a pour origine une sollicitation du Pays de l'Isle et de la C.A.P. souhaitant promouvoir la production et la vente bio de proximité.

Il est également évoqué le projet du Lycée Agricole qui souhaite disposer de terrain pour dynamiser leur formation mais également pour mettre à disposition des espaces au profit de jeunes agriculteurs se dirigeant sur ce type d'activité.

La Commune ne disposant pas de terrain dans la plaine, décide donc d'utiliser cet outil foncier lui permettant si nécessaire de préempter.

Il est rappelé que les Zones d'Aménagement Différé sont limitées à une durée de 14 ans.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE NADAL/DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Rapporteur : Jean-François GROUSSIN

La Commune a été informée, par une déclaration d'intention d'aliéner, de la prochaine cession d'une parcelle située section AN n°108, au lieu dit « Maison Carrée Nord » appartenant à Monsieur et Madame NADAL, d'une surface 6 702 m².

La cession se ferait au prix total de 10 000 € soit environ 1,492 €/m².

Il est indiqué que ce bien jouxte des parcelles communales à « Champagne » actuellement louées en fermage classées en zone AU2Y du PLU.

Il est proposé d'acquérir ce bien par exercice du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.).

Le Conseil approuve, à l'unanimité, l'acquisition de cette parcelle, par l'exercice du droit de préemption,

- autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'acte notarié correspondant.
- Dit que la dépense sera imputée à l'opération « réserve foncière » section d'investissement du budget principal.

BAIL A LOCATION MONSIEUR DODIN : Rapporteur : Jean-François GROUSSIN

Monsieur DODIN, exploitant à DOLUS D'OLERON, réalise sur le territoire la vente au déballage d'huîtres.

Suite à sa demande, il est proposé de lui consentir une autorisation d'occupation, à titre précaire, pour remiser son véhicule dans la grange située AB 813, pour un loyer mensuel de 10 € forfaitaire payable à l'avance.

Le bail serait consenti à compter du 01 octobre 2010 au 30 avril 2011.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le bail précaire correspondant.

RADAR PEDAGOGIQUE / CONVENTION DE PRÊT MARSAC /S ISLE :
Rapporteur : Michel TOUCHARD

Suite à notre demande, la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE se propose de mettre ponctuellement à notre disposition un radar pédagogique d'indication de vitesse.

Ce prêt se fera à titre gratuit, à charge pour Chancelade d'assurer le matériel quand il en aura la garde.

La convention est conclue pour un an à compter du 01 septembre 2010.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante.

RESTAURANT D'ENFANTS : TARIFS 2010/2011 : Rapporteur : Sarasvady GRAND

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter les tarifs suivants (sans augmentation) pour 140 jours de classe sur la période scolaire 2010/2011 :

Tarif abonné Commune	2,35 €
Tarif abonné hors Commune	3,50 €
Repas adulte	4,80 €
P.A.I. sans repas	1,60 €
Ticket occasionnel	5,00 €

TARIFS ABONNE ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 :

<u>TYPE ABONNEMENT</u>	TARIF ANNUEL		VERSEMENT MENSUEL PAR ENFANT	
	Enfants de la Cne	Hors Cne	Enfants de la Cne	Hors Commune
<u>Abonnement 1 jour fixe (A1)</u>	82,25 €	122,50 €	8.23 €	12.25 €
<u>Abonnement 2 jours fixes (A2)</u>	164,50 €	245,00 €	16.45 €	24.50 €
<u>Abonnement 3 jours fixes (A3)</u>	246,75 €	367,50 €	24.68€	36.75 €
<u>Abonnement permanent</u>	329,00 €	490,00 €	32.90 €	49.00 €

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 02 septembre 2010

EMPRUNT 2010 : Rapporteur : Michel TESTUT

Une consultation, auprès des établissements financiers, a été réalisée concernant l'emprunt de 250 000 € prévu au BP 2010.

Après examen des différentes offres, il est proposé de retenir le CREDIT AGRICOLE qui a présenté la proposition la plus avantageuse :

- Caractéristiques du prêt :
- Durée : 20 ans
 - Taux fixe : 3.27%
 - Type : capital constant
 - Périodicité : trimestrielle

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants

OPERATIONS HABITAT CHEMIN DU PRÊTRE CESSIION COMMUNE / HORIZON HABITAT :
Rapporteur : Michel TESTUT

Il est rappelé que, par décision D93/09 du 29 juin 2009, la Commune a confié à Horizon Habitat la réalisation d'une opération de huit logements collectifs de type 2 au lieu dit Chemin du Prêtre (section AT n° 387) avec à terme une rétrocession du terrain à l'euro symbolique.

Sollicité, le Service des Domaines a estimé la valeur vénale du bien cédé d'une surface de 2 395 m² à 50 000 € soit 20,88 € le m².

Il est proposé à l'Assemblée :

- de rétrocéder cette parcelle d'une surface de 2 395 m² à Horizon Habitat pour la construction de 10 logements conventionnés,

- de fixer le montant de cette cession comme suit :

- $20,88 \text{ €} \times 2\,395 \text{ m}^2 = 50\,007 \text{ €}$ arrondi à 50 000 €
- Déduction de la subvention FAU estimée à 19 445 €.
- Montant de la cession : $50\,000 \text{ €} - 19\,445 = 30\,555 \text{ €}$.

- de fixer le montant total de la cession à 1, 00 €.

Il est indiqué que la moins-value estimée à 30 554 € sera déductible de nos pénalités au titre de la Loi S.R.U.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'acte notarié correspondant.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

ECLAIRAGE EGLISE ABBATIALE AVENANT : Rapporteur : Jacques AUBERT

A la demande du maître d'ouvrage, des travaux supplémentaires sont intervenus en cours de chantier. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

L'avenant n°1

Les travaux concernent l'éclairage du transept, la mise en place d'un appareil d'éclairage et de distribution et la modification TDT et TA.

L'avenant en plus-value d'un montant de 1 664,62 € HT portera le marché de 23 699,68 € HT à 25 364,30 € HT soit 30 335,70 € TTC.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'avenant correspondant.

RENOUVELLEMENT CONTRAT GAZ CONSERVATOIRE : Rapporteur : Jacques AUBERT

Le précédent contrat arrivant à échéance, il est proposé à l'Assemblée de renouveler auprès de Gaz de France, notre engagement d'achat de combustible gaz pour notre bâtiment, situé 63 Rue des Libertés (Conservatoire de Musique) aux conditions suivantes :

Abonnement annuel 146,40 €HT
 Prix de consommation 0,0427 €/kwh
 Indexation au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année contractuelle.

Le contrat prendra effet au 01 Octobre 2010 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le contrat correspondant.

MISE A DISPOSITION LOCAUX/CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL : Rapporteur : Michel TESTUT

Monsieur Michel TESTUT fait part à l'Assemblée de la forte progression en nombre des élèves Chanceladais au Conservatoire Départemental et des difficultés rencontrées pour rassembler les lieux d'enseignement.

Aujourd'hui, le Centre Socio-Culturel et la Maison des Jeunes sont utilisés ; il est proposé, en attendant la construction d'un auditorium, de mettre à leur disposition gratuitement (y compris fluides) pour un an, le local situé 61 Rue des Libertés (précédemment occupé par l'Association « Ecoute le Voyage ») et ce, à compter du 1^{er} Septembre 2010.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité :

- fixe la durée de cette mise à disposition à 1 an
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°D85/10 du 28 juin 2010

REVISION SIMPLIFIEE DU PLU PARCELLE CADASTREE AM 354 : Rapporteur : Jean-François GROUSSIN

Il est rappelé à l'Assemblée les termes de la délibération du 28 juin 2010 par laquelle le Conseil Municipal, suite à l'abrogation partielle du PLU, a décidé de la révision simplifiée concernant la parcelle cadastrée AM 354.

Afin de permettre à la commission urbanisme d'avancer dans l'étude du projet, il convient d'avoir recours à un cabinet d'études qui sera chargée de :

- conseiller dans les choix de classement de la parcelle en cohérence avec le PLU de 2005
- constituer le dossier de mise à l'enquête
- produire les documents graphiques correspondants

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder à la consultation des cabinets d'études selon une procédure adaptée.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS 2010 : Rapporteur : Michel TESTUT

Suite aux Commissions Administratives Paritaires 2010, il est proposé les avancements de grade et promotions internes suivants :

- avancement de grade :
 - un technicien 35 heures à technicien principal à compter du 01 décembre 2010
 - un adjoint administratif 1^{ère} C 35 heures à adjoint administratif territorial principal 2^{ème} C à compter du 01 décembre 2010
 - un adjoint technique 1^{ère} C 35 heures à adjoint administratif territorial principal 2^{ème} C à compter du 01 janvier 2011

- promotion interne : aucune proposition présentée par la collectivité n'a pu aboutir

Il est également soumis à l'approbation de l'Assemblée

- les créations de poste suivantes :
 - d'un poste de rédacteur pour un agent adjoint administratif 2°C du service finances admis au concours avec nomination au 01 novembre 2010
 - un poste d'adjoint animation à temps non complet 17 h 30 hebdomadaires à la bibliothèque médiathèque à compter du 01 novembre 2010 (une subvention sera sollicitée auprès de la Bibliothèque Départementale de Prêt) ;
- prolongation du contrat pris en vertu de l'article 3, alinéa 2 de la loi 84-53 à la bibliothèque 17h30 hebdomadaire et ce jusqu'au 30 octobre 2010
- Ainsi que le renouvellement pour l'année scolaire de deux postes de surveillant au restaurant d'enfants et à l'interclasse du 2 septembre 2010 au 01 juillet 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'ensemble de ces propositions et le nouveau tableau des emplois joint en annexe,
- charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de ces décisions.

La présente délibération annule et remplace la D90/10.

INFOS DIVERSES

Rentrée scolaire

La Maternelle maintient la 5^{ème} classe avec 131 enfants inscrits au total..

Afin de resserrer les liens entre les équipes enseignantes des deux établissements, les élus, les services municipaux et les bénévoles de l'animation inter-classe du Primaire, une rencontre conviviale est organisée le 28 septembre 2010.

Voie verte : extension sur Chancelade/Marsac

La C.A.P. a organisé le 21 Septembre 2010 une réunion publique sur l'extension de la voie verte sur l'ouest de l'agglomération. Les 22 personnes présentes, essentiellement les riverains concernés, ont pu s'informer sur les conditions matérielles de cette extension (clôture, aspect...).



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 30.

